

**10° séance du Conseil municipal**

21 juillet 2015

n° 4/2015

L' an deux mille quinze, le 21 juillet, à 21 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de LABASTIDE DE LEVIS se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Date de la convocation : 17 juillet 2015.

NOMS	P	Abs	Rep	NOMS	P	Abs	Rep
VERGNES François	x			ESCANDE Bertrand	x		
POURCEL Roger	x			GUINARD Karine		x	excusée
MOSNA Ingrid	x			HECQUET Delphine	x		
ROLS Jean-Claude	x			PAGES Francis			F. Vergnes
BASSAT Michel			R. Pourcel	PONS Annie	x		
BERTRAND Sabine		x	excusée	SIE Eric	x		
BLANC-CHENU Martine		x	excusée	VIALLOU Sébastien			B. Escande
Présents	8		Absents	3	représentés		3

Secrétaire de séance : Ingrid MOSNA

Ordre du jour

Table des matières

<u>10° séance du Conseil municipal.....</u>	<u>1</u>
<u>10 01 Décisions budgétaires et tarifaires.....</u>	<u>2</u>
<u>10 01 01 Compte rendu de l'analyse financière.....</u>	<u>2</u>
<u>10 01 02 Participation des parents à l'école nationale de musique du Tarn.....</u>	<u>2</u>
<u>10 01 03 Tarifs de la cantine et de l'ALAE pour la rentrée scolaire.....</u>	<u>2</u>
<u>10 01 04 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.....</u>	<u>3</u>
<u>10 01 05 Décision modificative budgétaire (reprise 2014).....</u>	<u>4</u>
<u>10 02 Intercommunalité.....</u>	<u>4</u>
<u>10 02 01 Modification des statuts du SSMSP.....</u>	<u>4</u>
<u>10 02 02 Étude territoriale et recombinaison de la carte intercommunale.....</u>	<u>5</u>
<u>10 02 03 Modification des statuts de Tarn & Dadou</u>	<u>5</u>
<u>10 02 04 Modification des statuts du SDET.....</u>	<u>7</u>
<u>Informations au Conseil municipal.....</u>	<u>7</u>
<u>Travaux de voirie.....</u>	<u>7</u>
<u>Modifications concernant l'enlèvement des OM et recyclables.....</u>	<u>8</u>

<u>Sécurité et accessibilité</u>	<u>8</u>
<u>Mise à jour du PCS.....</u>	<u>8</u>
<u>PAVE plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.....</u>	<u>8</u>
<u>Plan canicule.....</u>	<u>8</u>
<u>Changement de la collecte des OM et recyclables.....</u>	<u>8</u>
<u>Semaine fédérale de cyclotourisme.....</u>	<u>8</u>
<u>Projet de vestiaire et de terrain du FCB.....</u>	<u>8</u>

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

10 01 Décisions budgétaires et tarifaires

10 01 01 Compte rendu de l'analyse financière

Le maire indique avoir reçu un courrier du Préfet du Tarn et du directeur départemental des finances publiques du Tarn établi après audit des comptes bastidois et portant recommandation : *Nihil novi sub sole* et surtout aucune réponse au courrier de juin 2014 qui pointait la responsabilité de l'Etat dans la dégradation des ratios bastidois.

Les courriers sont à la disposition de chaque élu.

10 01 02 Participation des parents à l'école nationale de musique du Tarn

Le maire rend compte aux élus de la décision de limiter à 50 euros par enfant la contribution de la commune à l'école nationale de musique du Tarn. Cette participation s'arrêtera à la majorité de l'enfant.

En moyenne, cette prise en charge s'est élevée à 500 euros par élève en 2014, ce que l'état des finances communales ne permet plus de supporter.

Après en avoir débattu, les élus approuvent cette position.

Délibération 2015/D029		Élus présents	8	Élus représentés	3
Pour	11	Abstention	0	Contre	0

10 01 03 Tarifs de la cantine et de l'ALAE pour la rentrée scolaire

Les tarifs suivants seront applicables à compter du 1er septembre 2015.

TARIF DE LA CANTINE

2015/2016

En raison de la qualité des repas cuisinés sur place et de l'augmentation des prix, le maire propose d'augmenter le prix des repas de 3 %.

	Tarifs actuels	
		3,00%
1 Enfant	3,20 €	3,30 €
3ème Enfant	1,75 €	1,80 €
Adulte École	5,30 €	5,50 €
Extérieur Commune	12,50 €	12,90 €

Après en avoir délibéré , le Conseil municipal adopte l'augmentation du tarif de la cantine.

TARIF DE L'ALAE

2015/2016

Pour cette première année de fonctionnement du nouveau service proposé aux familles dans le cadre de l'ALAE multisite (offre d'accueil des enfants sur tous les temps périscolaires : matin, midi et soir), il faut anticiper le coût des embauches supplémentaires : une coordinatrice mutualisée sur plusieurs sites, une personne supplémentaire sur le temps de midi et référente sur Labastide, une secrétaire mutualisée pour le suivi administratif.

La nouvelle grille tarifaire comprenant la mise en place de 3 types de forfaits a été proposée lors de la réunion du 1er juin aux parents délégués à l'occasion de la discussion sur la mise en place du PEDT.

Après échanges et études approfondies, notamment sur les tranches de QF qui évoluent de 600 à 700 pour le QF1 et de 900 à 1000 pour le QF2 en rapport avec les forfaits appliqués en 2014/2015, la commission scolaire propose d'adopter les tarifs suivants :

Quotient Familial	Journée <i>NAP compris</i>	Matin + Midi	Midi+ Après-midi <i>NAP compris</i>	
QF1<700	170 17	100 10	150 15	Annuel Mensuel
701<QF2<1000	215 21,5	120 12	180 18	Annuel Mensuel
QF3>1001	260 26	145 14,5	215 21,5	Annuel Mensuel

Tarif Exceptionnel de 5 € pour la journée ou la demi-journée
Majoration de 10% pour les enfants résidant hors du multi-sites

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les nouveaux tarifs de l'ALAE.

Délibération 2015/D030	Élus présents	8	Élus représentés	3	
Pour	11	Abstention	0	Contre	0

10 01 04 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Le maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse, contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la CAF et la commune de Labastide de Lévis est arrivé à son terme au 31 décembre 2014. L'action inscrite portait sur « les séjours de vacances » mise en place par l'association Familles Rurales, et principalement destinée aux séjours organisés dans le cadre des Chantiers Loisirs Jeunes.

Il explique que ces chantiers peuvent bénéficier d'un financement spécifique de la CAF avec des échéances de dépôt de dossiers trimestrielles, et que, depuis le dernier chantier en 2011 aucune autre action n'a été réalisée;

Il n'est donc pas opportun pour la commune de signer ce nouveau CEJ si elle n'a pas d'autres actions extrascolaires de mêmes types à intégrer dans les « séjours vacances ». Cela ne sera pas un frein à la poursuite de ces chantiers si la commune ou une association souhaitent les organiser à nouveau.

Concernant les autres actions extrascolaires sur le territoire de TED, afin de maintenir les engagements financiers en faveur de la petite enfance et de la jeunesse et d'accompagner les actions nouvelles retenues au vu des critères d'éligibilité fixés par le nouveau CEJ, une réflexion partenariale a été engagée au niveau du territoire pour son renouvellement pour

la période 2015-2018 ; le CEJ sera donc co-signé avec la CAF du Tarn, la MSA (si conventionnement), la Communauté de Communes Tarn et Dadou et les différents partenaires du territoire dans le courant du deuxième semestre 2015.

10 01 05 Décision modificative budgétaire (reprise 2014)

Une correction de 10 € doit être apportée sur la reprise des résultats 2014 du budget communal.

Opérations financières, dépenses :

001 *solde d'exécution négatif reporté* : moins 10€

165 *dépôts et cautionnements* : plus 10€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification budgétaire présentée.

Délibération 2015/D031		Élus présents	8	Élus représentés	3
Pour	11	Abstention	0	Contre	0

10 02 Intercommunalité

10 02 01 Modification des statuts du SSMSP

François Vergnes, par ailleurs président du SSMSP, expose le projet conjoint aux communes de Cestayrols, Fayssac, Labastide, Rivières et Sénouillac visant à la création d'un ALAE multisites.

Les logiques de mutualisation et de Projet Éducatif de Territoire unique imposent de trouver un support juridique et de gouvernance. Toutefois, il faut prendre en compte les évolutions probables à court et moyen termes concernant cette compétence et ne pas créer une nouvelle structure qui pourrait ne fonctionner que quelques mois. La nature d'établissement public permet en outre la mise à disposition de personnels actuellement sous statut fonction publique. Le SIVU est donc particulièrement adapté à ce cahier des charges.

La modification des statuts doit permettre au SIVU, dans la continuité de ses actuelles compétences, de prendre en charge pour les communes membres et pour des communes non-membres par voie de convention l'animation des ALAE et des ALSH. Cette prise en charge comprend l'embauche du personnel, la gestion de personnel mis à disposition, les frais mutualisés et certains achats de prestations ou de matériel ayant vocation à être mutualisés. Elle comprend aussi l'encaissement des recettes versées par les communes ou par les parents, ainsi que les dons et subventions affectés à ces activités.

Les dépenses liées à cette activité seront intégrées au budget du SSMSP mais feront l'objet d'un traitement analytique différencié. Elles seront supportées par les seules communes bénéficiaires du service d'ALAE ou d'ALSH. Les embauches se feront sur contrat afin d'éviter tout blocage ultérieur.

Pour assurer la bonne gouvernance de cette nouvelle prestation, le président convoquera autant que de besoin le comité de pilotage composé des délégués des communes bénéficiaires. Les autres délégués seront invités et pourront participer à ces réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification statutaire présentée.

Délibération 2015/D032		Élus présents	8	Élus représentés	3
Pour	11	Abstention	0	Contre	0

10 02 02 Étude territoriale et recomposition de la carte intercommunale

Le maire rend compte des réflexions en cours à la suite du débat puis de l'adoption de la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République.

Deux axes de réflexion doivent être approfondis :

1. la modification du périmètre de l'actuelle communauté de communes Tarn et Dadou pour tenir compte des dysfonctionnements de la CC que les élus bastidois ont fréquemment relevés sans véritable prise en compte de ces remarques par le président de T&D ;
2. la création d'une commune nouvelle, à court terme ou à l'échéance de l'actuel mandat

Ces sujets seront approfondis lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

10 02 03 Modification des statuts de Tarn & Dadou

Monsieur le Maire explique que par délibération du 16 juin dernier le Conseil de Communauté de Tarn & Dadou a décidé de modifier ses statuts. Par conséquent, M. le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications ci-dessous :

1/ Modification de la compétence aménagement numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) tarnais a été approuvé par le Conseil Départemental le 9 novembre 2012. Ce document stratégique définit les ambitions du département en matière d'aménagement numérique. Il a vocation à constituer la feuille de route pour les projets opérationnels qui en découleront. Il s'agit d'une exigence nationale notamment pour l'obtention des financements européens et nationaux. Un maître d'ouvrage unique, a minima départemental, conditionne ainsi l'octroi du soutien du Fonds pour la Société Numérique (FSN).

Les collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) et leurs groupements sont autorisés, dans le cadre de l'article L 1425-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, à établir et exploiter des infrastructures et des réseaux de télécommunications. Le périmètre communal ne peut constituer une échelle cohérente de réflexion pour la mise en œuvre du SDTAN. C'est pourquoi l'État a rappelé l'importance pour toutes les Communautés de Communes de délibérer rapidement afin de prendre la compétence d'aménagement numérique, gage d'efficacité d'une action collective et organisée.

Au vu du contexte réglementaire et pour faciliter la mise en œuvre du SDTAN, les EPCI doivent bénéficier d'un transfert rapide de la compétence d'aménagement numérique telle que définie à l'article L 1425-1 du CGCT à savoir: "l'étude et la réalisation d'infrastructures et de réseau de communication électronique d'initiative publique, leur exploitation ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ».

Le transfert de la compétence aménagement numérique (L 1425-1 du CGCT) ne s'accompagne d'aucun transfert de charges, de biens ou de services. La propriété de l'ensemble des infrastructures existantes restera inchangée.

Le transfert de ladite compétence à la Communauté de communes pourra ainsi permettre au Département du Tarn, maître d'ouvrage du Réseau d'initiative Publique (RIP), d'engager une concertation directement avec les Communautés de Communes sur la construction et la gestion de ce réseau.

Il est rappelé qu'en date du 18 décembre 2013, Tarn & Dadou avait déjà intégré dans ses statuts la possibilité de porter des études relatives à l'aménagement numérique dans le

cadre du projet déjà initié par le Département, afin d' établir un diagnostic des réseaux existants et des besoins recensés sur le territoire, permettant de poser les bases d'un schéma de déploiement de desserte numérique. Ainsi, l'objet de la présente délibération est d'élargir la compétence à la réalisation des infrastructures.

Par conséquent, il est proposé au Conseil le libellé suivant :

“Aménagement numérique : étude et réalisation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques d'initiative publique, leur exploitation ainsi que toutes les opérations qui y sont liées », compétence à intégrer au titre des compétences facultatives de Tarn & Dadou.”

2/ Retrait du libellé «Etude relative à la mise en place d'un schéma de déploiement de desserte numérique sur le territoire de Tarn & Dadou » dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace »,

3/ Modification de la compétence Entretien de sentiers pédestres labellisés et agréés PR, délimités dans le topo guide prévu par le Syndicat Mixte du PETR sur les sentiers Pays,

Il est proposé de compléter cette compétence en incluant “la gestion des sentiers VTT agréés FFC développés par le PETR” dont les points de départ sont implantés sur le territoire de Tarn & Dadou, ce qui permettrait aux usagers d'emprunter ces sentiers dans des conditions normales de sécurité et d'agrément.

Le kilométrage total des chemins à entretenir serait de 240,5 km, (sachant qu'il ne s'agit pas d'intégrer 240,5 km supplémentaires puisque les sentiers pédestres et VTT suivent souvent le même tracé), l'entretien consistant en :

- des travaux d'entretien léger, à savoir les “travaux effectués avec des outils transportables par un homme à pied”, comme l'élagage d'orties, de ronces, de ligneux de diamètre inférieur à 5 cm,
- la vérification du balisage qui aura été réalisé par le PETR et le remplacement des jalonnements manquants, les balises étant fournies par le PETR.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter la modification de la compétence pré-citée et de prévoir le libellé ci-après :

“Gestion des sentiers pédestres agréés et labellisés PR et des sentiers VTT agréés FFC, développés par le Syndicat mixte du PETR”

4/ Modifications de forme suite à la demande de la Préfecture :

- le bloc de compétences relatif à la “protection et à la mise en valeur de l'environnement” est basculé en point 3 au sein des compétences optionnelles,
- les compétences relatives à la “construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêts communautaires” sont regroupés et constituent le point 1 des compétences facultatives,
- la compétence “Transport à la demande par délégation du Conseil Général” initialement classée au sein de la compétence “protection et mise en valeur de l'environnement” deviendra une compétence “autonome” au sein du bloc de compétences facultatives et sera libellée ainsi : “Transport à la demande par délégation du Conseil Départemental”

Monsieur Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la prise de compétences et la modification des statuts présentés ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu la délibération du Conseil de Communauté du 16 juin 2015, à l'unanimité,

- s'interroge sur la pertinence de l'aire géographique de l'intercommunalité pour de tels équipements ou services,
- s'interroge sur le rôle joué par e-tera,

– demande que tous les acteurs y compris e-tera coopèrent pour améliorer au plus vite la situation des habitants de Labastide dont le cœur de village est fibré mais les écarts souffrent d'un débit.

⊗ **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la prise de compétence par Tarn & Dadou de la compétence : « aménagement numérique : étude réalisation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques d'initiative publique, leur exploitation ainsi que toutes les opérations qui y sont liées »,

⊗ **EMET UN AVIS FAVORABLE** au retrait des statuts de Tarn & Dadou de la compétence «étude relative à la mise en place d'un schéma de déploiement de desserte numérique sur le territoire de Tarn & Dadou »,

⊗ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la modification de la compétence “Entretiens de sentiers pédestres labellisés et agréés PR délimités dans le topo guide prévu par le syndicat mixte du PETR,” de la façon suivante : “Gestion de sentiers pédestres labellisés et agréés PR et des sentiers VTT agréés FFC développés par le Syndicat mixte du PETR”,

⊗ **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux modifications de forme telles que présentées ci-dessus,

⊗ **VALIDE** les statuts consolidés de Tarn & Dadou joints à la présente délibération.

Délibération 2015/D033		Élus présents	8	Élus représentés	3
Pour	11	Abstention	0	Contre	0

10 02 04 Modification des statuts du SDET

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L.2224-37 qui stipule :

« Sous réserve d'une offre inexistante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale... aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31,... »

Vu la délibération du Comité syndical du SDET en date du 19 juin 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts, et notamment l'article 4-2-3 habilitant le SDET à exercer la compétence optionnelle infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) ;

Le Conseil municipal,

Approuve le transfert de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques au SDET,

Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

Délibération 2015/D034		Élus présents	8	Élus représentés	3
Pour	11	Abstention	0	Contre	0

Informations au Conseil municipal

Travaux de voirie

Présentation du programme 2015 et validation du projet de rénovation de la rue Saint Blaise et d'achèvement du chemin de Carrairoles.

B Escande évoque le problème de fossé sur le chemin du Seudo. Jean Claude Rols se rendra sur place.

JC Rols a rencontré le sous-directeur de la Cave au sujet du chemin de Prat Long dégradé par les passages de l'épandeur. La Cave sollicitée pour prendre en charge une partie des réparations liées à cet usage exceptionnel n'a pas encore donné sa réponse.

Modifications concernant l'enlèvement des OM et recyclables

Le maire indique que Tarn & Dadou a prévu les modifications suivantes :

- la collecte des emballages recyclables se fera à compter de 2016 sur une fréquence bi-hebdomadaire. Les ménages seront dotés de conteneurs à roulettes de grande capacité avec un couvercle jaune. Cette évolution permettra de limiter la hausse de la taxe d'enlèvement qui doit augmenter de façon sensible pour faire face à la hausse du coût du traitement
- dans le village, le passage de la benne sera remplacé par l'installation de cuves enterrées (place du Pioch et place de l'église) pour les ordures ménagères et pour les emballages recyclables.

Une information détaillée sera donnée dans le prochain bulletin municipal.

Sécurité et accessibilité

Mise à jour du PCS

Le maire propose de mettre à jour et de compléter le PCS :

- Procédure atterrissage hélicoptère stade de Foot St Maury
- Points d'accès au Tarn pour les secours
- Désignation élus : page 12 du PCS revoir la cellule secrétariat/communication et cellule logistique.

PAVE plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics

Les élus s'accordent pour lancer une action et réaliser le PAVE communal.

Dans la continuité du diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux dont le compte rendu sera transmis avant la fin août et des travaux de modernisation entrepris ou programmés à la salle polyvalente, il semble judicieux de poursuivre pour les espaces publics.

Le maire souligne l'implication de Colette Léopardi sur cette thématique et souhaite réaliser autant que possible cette action qu'elle n'a pu mener à son terme.

Plan canicule

Le maire transmet les consignes de Roger Pourcel qui a actualisé la liste des personnes vulnérables.

Semaine fédérale de cyclotourisme

Le maire rappelle le passage à Labastide de près de 14 000 cyclotouristes durant la semaine fédérale début août.

Projet de vestiaire et de terrain du FCB

Le maire rend compte de la discussion qu'il a eu avec l'entraîneur de l'équipe 1 du Football Club Bastidois.

Il indique aux élus avoir rappelé l'impossibilité financière pour la commune d'aller au delà des dépenses de fonctionnement actuelles, qui devront même être réduites et de contribuer au projet de nouveau terrain et de l'agrandissement des vestiaires souhaité par le club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

François VERGNES	Roger POURCEL	Ingrid MOSNA	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
				Représenté par R Pourcel
BERTRAND Sabine	BLANC-CHENU Martine	ESCANDE Bertrand	GUINARD Karine	HECQUET Delphine
Excusée	Excusée		Excusée	
PAGES Francis	PONS Annie	SIE Eric	VIALLO Sébastien	
Représenté par F Vergnes			Représenté par B Escande	